

PERSONNEL DEPARTEMENTAL
DEFINITION DES RATIOS « PROMUS/PROMOUVABLES »
POUR L'AVANCEMENT DE GRADE DES FONCTIONNAIRES
TERRITORIAUX

Cadre d'emplois	Catégorie hiérarchique	Avancement au grade de :	Ratio
<u>Filière administrative :</u>			
Adjoint administratif	C	. adjoint administratif 1ère classe (échelle 4) - avec examen professionnel - sans examen professionnel . adjoint administratif principal 2ème classe (échelle 5) . adjoint administratif principal 1ère classe (échelle 6)	100% 50% 50% 50%
Rédacteur	B	. rédacteur principal 2ème classe* . rédacteur principal 1ère classe * <i>*(ancienneté et examen : ¼ minimum ¾ maximum)</i>	30% 30%
Attaché	A	. attaché principal - avec examen professionnel - sans examen professionnel . directeur	100% 10% 10%
Administrateur	A	. administrateur hors classe	10%
<u>Filière technique :</u>			
Adjoint technique	C	. adjoint technique 1ère classe (échelle 4) - avec examen professionnel - sans examen professionnel . adjoint technique principal 2ème classe (échelle 5) . adjoint technique principal 1ère classe (échelle 6)	100% 50% 50% 50%
Agent de maîtrise	C	. agent de maîtrise principal	50 %
Adjoint technique des Etablissements d'Enseignement	C	. adjoint technique 1ère classe E.E (échelle 4) . adjoint technique principal 2ème classe E.E (échelle 5) . adjoint technique principal 1ère classe E.E (échelle 6)	50% 50% 50%
Technicien	B	. technicien principal 2ème classe* . technicien principal 1ère classe* <i>*(ancienneté et examen : ¼ minimum ¾ maximum)</i>	30% 30%

Ingénieur	A	. ingénieur principal	10%
		. ingénieur en chef de classe normale	100%
		- avec examen professionnel	10%
		- sans examen professionnel	10%
Filière Culturelle : Adjoint du patrimoine	C	. adjoint du patrimoine 1ère classe (échelle 4)	100%
		- avec examen professionnel	50%
		- sans examen professionnel	50%
		. adjoint patrimoine principal 2è classe (échelle 5)	50%
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques	B	. adjoint patrimoine principal 1è classe (échelle 6)	50%
		. assistant de conservation principal 2ème classe*	30%
Conservateur du patrimoine Conservateur bibliothèques	A	. assistant de conservation principal 1ère classe*	30%
		<i>*(ancienneté et examen : ¼ minimum ¾ maximum)</i>	
		. conservateur en chef	10%

Cadre d'emplois	Catégorie hiérarchique	Avancement au grade de :	Ratio
Filière sportive : Opérateur des Activités Physiques et Sportives	C	. opérateur qualifié (échelle 5)	50%
		. opérateur principal (échelle 6)	50%
Educateur des APS	B	. éducateur principal 2ème classe*	30%
		. éducateur principal 1ère classe*. <i>*(ancienneté et examen : ¼ minimum ¾ maximum)</i>	30%
Conseiller des APS	A	. conseiller principal 2ème classe	100%
		- avec examen professionnel	10%
		- sans examen professionnel	10%
Filière médico-sociale : - <u>secteur social</u> : Assistant socio-éducatif	B	. conseiller principal 1ère classe	10%
		. assistant socio-éducatif principal	30%
Conseiller socio-éducatif	A	. conseiller supérieur socio-éducatif	10%

- <u>secteur médico-social</u> :			
Infirmier en soins généraux	A	. infirmier en soins généraux de classe supérieure . infirmier en soins généraux hors classe	10% 10%
Puéricultrice	A	. puéricultrice de classe supérieure	10%
Puéricultrice cadre de santé	A	. puéricultrice cadre supérieur de santé - examen professionnel obligatoire	100%
Sage-femme	A	. sage-femme de classe supérieure . sage-femme de classe exceptionnelle	10% 10%
Psychologue	A	. psychologue hors classe	10%
Médecin	A	. médecin 1ère classe . médecin hors classe	10% 10%
- <u>secteur médico-technique</u> :			
Biologiste, vétérinaire et pharmacien	A	. biologiste, vétérinaire et pharmacien hors classe . biologiste, vétérinaire et pharmacien de classe exceptionnelle - avec examen professionnel - sans examen professionnel	10% 100% 10%
<u>Filière animation</u> :			
Adjoint d'animation	C	. adjoint d'animation 1ère classe (échelle 4) - avec examen professionnel - sans examen professionnel . adjoint d'animation principal 2ème classe (échelle 5) . adjoint d'animation principal 1ère classe (échelle 6)	100% 50% 50% 50%
Animateur	B	animateur principal de 2ème classe* animateur principal de 1ère classe* <i>*(ancienneté et examen : ¼ minimum ¾ maximum)</i>	30% 30%

Le Président,